



Bulletin d'information de SELONNET



*Selon pitchoun país
mai grand renoum*

N° 61 - Juin 2018

**L'image
de ce numéro**
Un nouveau télésiège
à Chabanon !



SOMMAIRE



Edito du maire
P. 2



La communauté d'agglomération
P. 3



Le télésiège des Monges
P. 4



Travaux, projets,...
P. 5 - 6



Du côté de l'école
P. 7



Selonnet et sa forêt
P. 8



En bref
P. 9 - 11



Jumelage - Etat civil - Animations
P. 12 - 14

L'EDITO DU MAIRE



M. Benoît CAZÈRES

Chers amis,

C'est avec beaucoup de satisfaction qu'avec l'ensemble de l'équipe municipale nous nous adressons à vous toutes et tous pour vous rendre compte de nos actions.

L'actualité de la commune est particulièrement dense tant sur le plan des projets actuellement en cours de réalisation que sur les projets en cours d'étude et de réflexion.

Sur le plan intercommunal, la nouvelle organisation territoriale est un profond bouleversement qui impacte le fonctionnement de nos communes

L'ensemble de l'équipe municipale se mobilise pour maintenir la population, au travers du développement des activités économiques notamment l'agriculture et le tourisme.

Le maintien des services publics reste un élément clé de notre action.

C'est ainsi que le rapprochement pédagogique intercommunal a permis à la fois à la commune de SEYNE et à celle de SELONNET de maintenir son nombre de classes et conserver ainsi des écoles de proximité.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants de Selonnet et aux nouveaux acteurs économiques.

Un hôtel restaurant au village et un restaurant à la station ont été repris.

La boulangerie, grâce à la mobilisation et l'implication des habitants a permis de maintenir son ouverture et de trouver un repreneur ; c'est une grande satisfaction.

Je tiens sincèrement à adresser à toutes ces nouvelles forces vives tous mes vœux de réussite sur le territoire de notre magnifique commune.

Je suis conscient que la situation économique reste très tendue et il me semble nécessaire d'insister sur l'importance de la consommation de proximité pour le maintien de ces activités.

Je souhaite renouveler tous mes remerciements à l'ensemble des bénévoles et des volontaires qui œuvrent tout au long de l'année pour maintenir et développer des activités, des animations, indispensables à l'attractivité de notre commune.

Je vous souhaite avec l'ensemble de l'équipe municipale une très bonne saison estivale ■

RÉUNION PUBLIQUE

Afin de vous informer au mieux de l'actualité communale, des projets et des grands enjeux à venir, une réunion publique se tiendra le **vendredi 29 juin 2018, à 18h, dans la salle Tétrás Lyre** (rez-de-jardin de la mairie).

Si ce bulletin municipal pourra vous apporter de nombreuses informations, cette réunion - qui s'inscrit dans une volonté régulière de vous rencontrer - permettra d'en savoir plus et de questionner vos élus.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « P2A »

Comme il a été précisé dans le précédent bulletin, la communauté d'agglomération est effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

Parmi les travaux importants de mise en place, la détermination des compétences entre la communauté d'agglomération et les communes membres représente un travail conséquent qui est encadré par la loi. Il est prévu à cet égard, que dans le délai d'un an de sa mise en place, les compétences dites « optionnelles » doivent être arrêtées, et dans le délai de deux ans les compétences dites « additionnelles » ainsi que l'intérêt communautaire doivent à leur tour être déterminés

Une première modification statutaire a donc été adoptée par le conseil communautaire le 8 novembre 2017.

Parmi les compétences optionnelles, il devait en être retenues au moins trois sur les sept suivantes : protection et mise en valeur de l'environnement; politique du logement et du cadre de vie de l'intérêt communautaire; politique de la ville; voirie d'intérêt communautaire; équipements culturels et sportif d'intérêt communautaire; création et gestion des maisons de service public; eau; assainissement.

Et il a été retenu : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie; voirie d'intérêt communautaire; équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire; création et gestion de maisons de service au public.

L'intérêt communautaire sera déterminé dans le courant de l'année.

Il est ici précisé que la compétence de la maison de santé est retournée à la commune de SEYNE.

En ce qui concerne les compétences additionnelles, il est à noter que la compétence petite enfance à d'ores et déjà été retenue et s'exerce sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération à l'exception des communes de LES MEES, CHATEAU ARNOUX SAINT AUBAN et PEYRUIS.

Il est ici précisé que la micro crèche de Chabanon n'est pas concernée par ce transfert car seules les structures ouvertes à l'année ont été retenues dans la compétence.

Le soutien aux associations n'a pas été retenu à l'échelle de la communauté d'agglomération ; ce sont donc les communes où le siège de l'association a été fixé qui gèrent désormais cette compétence. Étant précisé qu'un groupe de travail à l'échelle de l'ancien territoire de la communauté de communes du pays de SEYNE a été constitué pour gérer cette compétence.

UN NOUVEAU LOGO POUR L'AGGLO

Plus d'un an après sa création, la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération vient de se doter d'un logo visant à affirmer son côté institutionnel tout en promouvant, à travers ses couleurs, et ses formes, l'environnement et le cadre naturel de notre territoire.



Le nouveau logo

Révélateur de potentiels

La baseline (=slogan) de l'agglo

PROJETS, TRAVAUX, RÉALISATIONS...

LE TÉLÉSIÈGE DES MONGES

Pour permettre la poursuite d'exploitation du télésiège de Chabane Vieille, la commune s'est vue contrainte, en 2016, d'effectuer un choix entre deux hypothèses : procéder à une grande visite et au changement de plusieurs éléments du télésiège existant, puis, tous les 5 ans, procéder à des inspections complètes et coûteuses ou remplacer le télésiège par un appareil neuf. Après étude financière des deux solutions, c'est cette dernière qui a été retenue. Elle avait pour avantages de permettre la mobilisation de subventions, de ne pas engendrer de coûteuses visites régulières pendant plusieurs années, et de trouver plus facilement des pièces en cas d'avaries.

Une étude de la fréquentation du télésiège existant a montré qu'un appareil de deux places à pinces fixes (non débrayable), couplé à un tapis roulant d'embarquement, serait largement suffisant. C'est donc naturellement sur ce type d'appareil que la commune a porté son choix. Le tracé est identique au télésiège pré-existant (à ceci près que la gare d'arrivée a été avancée de quelques dizaines de mètres). Un autre tracé a été étudié mais il n'a pas été retenu en raison du coût important qu'aurait représenté l'investissement dans l'appareil nécessaire (un télésiège de 4 places débrayable). Ce tracé partait de la station (légèrement en contre bas des garages de la SATOS) et rejoignait le sommet des pistes pour desservir l'ensemble de la station (là où le télésiège actuel ne dessert qu'environ ¼ du domaine).

Le nouveau télésiège a été baptisé « Télésiège des Monges » en référence au massif des Monges dont la commune veut faire la promotion pour les activités hivernales et estivales qu'il offre.

Le coût prévisionnel de cette opération a été estimé à 2 millions d'euros (Construction = 1.830.000 € / Etudes + Maîtrise d'œuvre = 120.000 € / Neige de culture = 50.000 €). Les recettes placées en face de ces dépenses sont : apport du délégataire de service public (SATOS) = 600.000 € / Région PACA = 420.000 € (stations de demain) / Département = 150.000 € (plan neige) / Commune de Selonnet = 830.000 € (emprunts de 500.000 € à la Caisse des dépôts et de 300.000 € au Crédit Agricole, tous deux sur 25 ans).

La construction de cet appareil a été confiée à l'entreprise italienne CCM Finotello et la maîtrise d'œuvre à CNA (dont le directeur, M. Pierre MOGUET, s'est très largement investi dans ce projet). La SATOS (a largement participé à ce projet car, outre le financement apporté, elle a réalisé le démontage du télésiège existant, le terrassement des gares de départ et d'arrivée, et la construction des cabanes.

Le groupement pastoral bovins est également à associer. La commune le remercie ici pour sa compréhension et ses concessions face à ces travaux importants qui se sont tenus pendant la période pastorale.

Cet équipement, dont le chantier s'est déroulé sur un peu plus de 4 mois, a été inauguré le 3 février dernier en présence de nombreuses personnalités dont Renaud MUSELIER, président de la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Pour permettre de prendre en considération les investissements en cours sur la station, il a été décidé de conclure avec la société délégataire un avenant à la convention de délégation de service public signée le 14 septembre 2007.

Il convenait en effet de déterminer la participation de la SATOS à l'investissement du télésiège et d'accroître la durée de la convention de délégation de service public pour permettre à la SATOS d'obtenir le financement nécessaire et de sécuriser la commune sur la durée d'amortissement.

La convention de délégation de service public du 14 septembre 2007, avait été conclue pour une durée de 15 ans avec une échéance au 30 juin 2022. Le 09 août 2017, l'avenant n°1 à la convention précitée a modifié la durée de la délégation de service public en la prorogeant de 7 ans et 3 mois portant ainsi son terme au 30 septembre 2029 ■

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - PHASE 2

Engagés dans le second semestre de l'année 2017 (voir bulletin municipal n°60), les travaux de la phase 2 du programme de rénovation de l'éclairage public sont en cours d'achèvement. Ces derniers, outre l'aspect esthétique des nouveaux candélabres installés, viennent améliorer le cadre de vie et les finances de la commune en permettant de faire des économies de fonctionnement. Cela s'explique par l'installation de matériel neuf, (moins énergivore que les anciens modèles installés sur la commune), par le rajout d'horloges astronomiques au sein des coffrets de commande (permettant de gérer plus finement l'éclairage en se basant sur les horaires de lever et de coucher du soleil, avec une mise à jour quotidienne) et par l'installation, à Chabanon et à Villaudemard, d'un variateur de tension. Ce dernier dispositif, qui permet de baisser la lumière durant une partie de la nuit selon le moment de l'année, de la semaine, du week-end, de la saison touristique,...) sera défini en concertation avec les habitants des secteurs concernés lors de la réunion publique du 29 juin prochain (voir page 2).

L'ensemble des travaux aura coûté 77.556 € HT, auxquels il convient de rajouter la maîtrise d'œuvre pour 7.620 € HT, soit un total de 85.176 € HT, subventionnés à hauteur de 32.715 € dans le cadre de la DETR (fonds d'Etat) et de 15.528 € par le conseil départemental. Le reste à charge pour la commune est donc de 36.933 € HT (soit 43% du total de l'opération). ■

LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE DE VILLAUEMARD

Un peu plus d'un an après le début du chantier, les travaux de rénovation de l'église de Villaudemard viennent de prendre fin. Charpente, couverture, planchers, clocheton refaits à neuf (EIFFAGE et SARL DAUTREMER), murs consolidés (EIFFAGE), menuiseries intégralement changées (Les menuiseries du sud est réunies), murs et plafond intérieurs de l'église repeints (SARL TRON Noël) : un chantier à 200.000 € HT auquel l'Etat a apporté son soutien à hauteur de 110.000 € (soit 55% de l'enveloppe).

Une deuxième jeunesse vient d'être offerte à cet édifice central pour le hameau de Villaudemard. Seule la partie logement n'a pas été concernée par les travaux (à l'exception du gros œuvre). Pour cette partie, le second œuvre reste à faire mais n'est pas prévu pour le moment.

Concernant la placette, située juste devant l'église, un premier terrassement a été effectué dans l'objectif de mieux se rendre compte de l'emprise de celle-ci. La réunion publique qui s'est tenue à Villaudemard le 16 avril dernier a permis de valider les derniers détails de l'aménagement afin que l'architecte finalise le projet. D'ici la fin du troisième trimestre 2018 la consultation des entreprises pourra être lancée et les travaux devraient débuter en 2019.

A noter : L'inauguration de l'église devrait avoir lieu le dimanche 22 juillet prochain à l'occasion de la fête de Villaudemard. Monseigneur NAULT, évêque de Digne, sera prochainement invité à y célébrer une messe pour l'occasion.



*Pendant
et
après
les travaux !*



En 2010, la commune décidait d'acheter une parcelle de terrain constructible (à hauteur de 90.000€) située au quartier de Boulangère, en face du city stade, de l'autre côté de la voie communale. Depuis plusieurs années, l'idée d'y aménager un lotissement communal faisait son chemin. Une étude a été réalisée montrant que 6 lots pouvaient être tracés dans la partie constructible de cette parcelle. En 2017, la commune a donc décidé de lancer une consultation pour réaliser les travaux de viabilité nécessaires à l'aménagement de ce secteur. Pour un montant de 143.898 € HT (répartis entre la tranche ferme, pour 68.806 € HT, et la tranche conditionnelle, pour 75.091 € HT) c'est l'entreprise Richard MICHEL TP qui a été retenue. Les travaux devraient débuter cet automne et se poursuivre au printemps 2019.

Sans attendre la fin des travaux, les lots sont déjà disponibles à la vente. Le conseil municipal en a fixé les tarifs dans sa séance du 17 avril 2018 : Lot 1 (635 m²) = 41.500 € / Lot 2 (680 m²) = 44.000 € / Lot 3 (875 m²) = 56.000 € / Lot 4 (880 m²) = 56.000 € / Lot 5 (890 m²) = 56.500 € / Lot 6 (920 m²) = 58.000 €. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie (le plan y est consultable). Enfin, il est à savoir que le conseil municipal a décidé de réinvestir l'intégralité des bénéfices de cette opération dans la réhabilitation du centre ancien en fonction des besoins de financement ■

LA RÉHABILITATION DU CENTRE ANCIEN

Afin de redynamiser le centre ancien du village, le conseil municipal a récemment pris une délibération de principe en faveur de l'acquisition d'une partie de la maison dite « Barles » située en face la boulangerie. Celle-ci serait rénovée et pourrait accueillir, à court terme, un atelier de brasserie avec son local commercial. A moyen terme, ce sont les étages qui seraient aménagés avec la création d'un ou deux logements communaux venant renforcer les recettes propres de la commune.

Ce projet est actuellement à l'étude, en étroite collaboration avec les services de la communauté d'agglomération, dans le cadre du programme européen LEADER ■

UN RESTAURANT D'ALTITUDE A CHABANON

Envisagé depuis plusieurs années, le projet de création d'un restaurant d'altitude à Chabanon a été réactivé à l'occasion du changement du télésiège. En effet, avec l'assurance que cet équipement desservira pendant encore de nombreuses années le secteur ouest de la station, l'implantation d'une offre de restauration peut s'envisager sereinement. Si le lieu exact n'est pas encore défini, il serait néanmoins implanté au niveau de l'arrivée du télésiège afin d'avoir la meilleure vue possible.

La commune a retenu le principe d'une exploitation par un privé. En ce sens, une consultation sera prochainement lancée afin de permettre à tous les entrepreneurs intéressés de répondre au cahier des charges (en cours de rédaction) défini par la commune. En parallèle, la commune étudie, avec un bureau d'études, les conditions d'assainissement et d'adduction d'eau liées à l'exploitation d'un tel site. La SATOS et le groupement pastoral bovins seront associés à la concertation. La réalisation est prévue pour l'hiver 2019/2020 ■

UN LOCAL POUR LE COMITÉ DES FÊTES

De la place ! C'est ce qui fait défaut aujourd'hui au comité des fêtes de Selonnet pour stocker son matériel et préparer les animations des fêtes organisées tout au long de l'année. Aussi, pour répondre à ce besoin criant, la commune a décidé d'agrandir les garages communaux pour y faire une place au comité (ainsi qu'à l'USB moto, elle aussi en demande d'un petit local de stockage).

Les travaux d'extension devraient débuter à l'automne prochain. La commune prendra à sa charge les matériaux de construction et le comité des fêtes, à l'aide de ses membres, se chargera de bâtir l'extension ■

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

LE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)

Le RPI Seyne-Selonnet s'est mis en place à la rentrée de septembre 2017, et a reçu à cette occasion le recteur de l'académie. L'école de Selonnet accueille donc dans une classe les enfants de maternelle de Selonnet et dans l'autre les enfants de CP des deux communes. Les CE1, CE2, CM1 et CM2 de Selonnet sont scolarisés à l'école de Seyne.

Les transports scolaires ont été étudiés avec la communauté d'agglomération qui en a maintenant la compétence, avec pour objectifs que les enfants aient le moins d'attente possible, et que ceux qui habitent le plus loin ne soient pas pénalisés par rapport aux années précédentes, en décalant les horaires des deux écoles. Pour la restauration scolaire et la garderie, des outils ont été mis en place dans les deux communes pour en simplifier au maximum la gestion par les familles.

Durant les vacances d'été, l'école a été réaménagée pour s'adapter aux besoins de ces jeunes élèves. Les deux classes se trouvent maintenant au rez-de-chaussée. La classe des CP a été rénovée et dotée d'une nouvelle méthode de lecture et de tablettes numériques (pour 2872 € TTC). La salle du haut libérée a été aménagée et équipée en salle de motricité.

LES RYTHMES SCOLAIRES

Depuis l'année scolaire 2014-2015, l'école de Selonnet appliquait les nouveaux rythmes scolaires, 4 jours et demi, avec enseignement le mercredi matin et organisation, par la mairie, de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en fin d'après-midi. Depuis la dernière rentrée scolaire le gouvernement laisse aux communes la possibilité de déroger à l'application de ces rythmes en revenant à la semaine à 4 jours. En juin 2017, la commune de Selonnet a décidé de se donner un an de réflexion en faisant le bilan de l'organisation des 4 jours et demi et des TAP, avant d'éventuellement demander cette dérogation. La décision devant être prise au niveau du RPI Seyne-Selonnet, un questionnaire commun a été élaboré par les mairies, enseignants et représentants des parents d'élèves des deux communes et distribué aux familles. L'analyse des réponses ne fait pas apparaître un impact notable sur la vie familiale mais une fatigue accrue des enfants. Le bilan des TAP est plutôt positif, surtout à Selonnet (65% les jugent de qualité, 23% corrects et 0% inutiles). Cependant la demande de passer à la semaine de 4 jours est majoritaire (74%). Les conseils municipaux de Selonnet et de Seyne se sont donc prononcés pour demander cette dérogation qui prendra effet à la rentrée prochaine : classe le lundi, mardi, jeudi et vendredi, pas le mercredi matin et plus de TAP. La création d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) le mercredi matin est à l'étude avec la communauté d'agglomération qui en a la compétence.

LES PROJETS PÉDAGOGIQUES DE L'ÉCOLE

EN 2016 - 2017

Les élèves de la classe de CE1-CM2 ont participé et remporté le concours départemental : « **Les Petits Artistes de la Mémoire** » ils ont mené tout au long de l'année un travail impressionnant d'étude et de recherches tout d'abord sur la grande guerre puis sur un Poilu de la commune. Ensuite ils ont écrit des lettres et créé son « carnet de guerre » qui a été édité, et une vidéo à découvrir sur le site Internet de la mairie.



Livret en vente à la mairie de Selonnet.

10 € TTC

EN 2017 - 2018

Prix littéraire des élèves et des parents d'élèves - Action départementale 04 -05 - « Ecole maternelle »

Les deux classes ont mené tout au long de l'année un travail de compréhension littéraire, d'expression orale et artistique sur trois récits « Le vilain petit canard », « La moufle » et « Le gros navet ». Des films d'animation et vidéos ont été élaborés, et seront présentés aux parents à la fête de la fin de l'année. Cette présentation sera suivie d'un vote des parents et des élèves, pour le récit qu'ils ont préféré.

SELONNET ET SA FORÊT

Tout au long de son histoire la forêt a été une richesse pour la commune et ses habitants. Chauffage, charpentes, barrières, clôtures, elle a largement participé au développement économique, à l'aménagement de la voirie, des pistes forestières par la vente de coupes ; elle a permis durant des décennies d'être une part importante du budget communal contribuant ainsi financièrement à la réalisation de projets.

La partie publique, « soumise » au Régime Forestier est gérée aujourd'hui par l'Office National des Forêts (création en 1964 prenant la suite de l'Administration des Eaux et Forêts). L'ONF propose au conseil municipal un programme d'aménagement sur 20 ans qui, après discussion, négociation, est approuvé par le conseil municipal.

Ce programme d'aménagement s'est terminé en 2017. L'aménagiste de l'ONF avec notre technicien forestier territorial, Thibaut FERRIEUX, préparent le prochain pour les 15 ou 20 années à venir en lien avec la commission municipale « pastoralisme et forêt ». Celui-ci doit prendre en compte l'optimisation de nos parcelles en fonction des différents services et produits que peut offrir notre forêt et des enjeux climatiques car les générations futures devront trouver une forêt aussi belle qu'elle nous a été transmise par nos anciens. L'enjeu du climat, de l'absorption de carbone, la protection de nos terrains et de notre eau sont des enjeux primordiaux et cela passe par une forêt productive, régulièrement coupée tel que prévu par l'aménagement.

La forêt de Selonnet couvre 1 788 ha soit 60% de son territoire, 1 004 ha (56%) de forêt publique et 784 ha (44%) de forêt privée. Elle est composée à 56% de futaies de conifères, pins, sapins, épicéas, 6% de futaie mixte (feuillus et conifères), 13% d'un mélange futaies et taillis et 24,7% de forêts ouvertes (forêts où le couvert des arbres est supérieur à 10% et inférieur à 40%).

Le bilan de notre programme d'aménagement qui s'est terminé fin 2017 est le suivant :

920 000€ de recettes des coupes pour 36 300 m³ de bois sur 659 ha exploités pour un coût de 70€ à l'hectare pour un prix moyen de 25,3€ du m³ (mix Bois d'œuvre, bois d'industrie -palettes, pâte à papier, bois énergie).

Comme dit plus haut, notre nouveau programme devra prendre en compte l'amélioration de nos peuplements pour une meilleure contribution à l'environnement, au climat, aux paysages indispensables à l'attractivité touristique de notre commune mais aussi à la production de bois dans un souci, une volonté politique que ce bois contribue au développement économique de notre territoire, ce qui est déjà le cas pour le bois énergie mais très peu pour le bois d'œuvre bien qu'il reste pour une bonne part en région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur grâce à un fidèle acheteur du Var.

De ce programme, deux coupes vendues en 2017 ne sont pas finalisées : une est en cours d'exploitation et comme le cahier des charges le prévoit, le chantier sera remis en état avant la période estivale ; à l'automne une dernière coupe sera faite sur le Château en bordure de la route des Sanières ■

« ACTU'SELOUN », UNE COMMUNICATION AU PLUS PROCHE DE VOUS

Il y a quelques mois, des habitants ont fait remonter leur souhait d'avoir une information plus régulière

Afin de répondre à cette attente, un nouveau service est proposé à la population depuis l'automne 2017 : l'Actu'Seloun. Pour répondre aux attentes de chacun et ainsi être plus pertinent, ce dernier est composé de deux options auxquelles il est possible d'adhérer de manière indépendante :

- la lettre d'info par mail, qui permet environ une fois par mois, de faire le point sur l'actualité de la commune et, au besoin, de développer des points de l'action municipale
- l'alerte par SMS, qui permet, de toucher de manière quasi instantanée et avec un taux de couverture proche de 100% (tous les SMS sont lus) pour avertir d'une situation de crise en cours ou à venir (pollution de l'eau, épisode météorologique violent annoncé,...), rappeler des événements communaux (inaugurations, vœux, réunions publiques,...), etc.

Au 31 mai 2018, plus de 75 % des résidences principales sont couvertes par ce service (pour la totalité ou une partie de ses habitants).

Certains foyers, bien que n'ayant pas accès à Internet et ne disposant pas de téléphone portable, ont fait connaître leur volonté de bénéficier des informations diffusées par l'Actu'Seloun. Leur nombre étant limité, il est prévu, à titre exceptionnel, de leur adresser la lettre d'information par courrier. La partie des informations donnée au travers de l'alerte par SMS, en particulier celles relatives aux urgences sanitaires et sécuritaires, sera quant à elle relayée par un appel téléphonique passé depuis le service administratif de la mairie ■

BORNE DE CHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Depuis quelques mois, une borne de recharge IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques) se dresse sur la place du village à côté de l'école. Installée par le SDE 04 (Syndicat D'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence) elle est l'une des 60 bornes déployées sur le département pour mailler le réseau routier secondaire. Elle est de type « accélérée » ce qui signifie qu'elle permet de recharger 80% de la batterie d'un véhicule électrique en 1h.

Le paiement de la recharge se fait directement sur la borne au moyen d'une carte bleue, d'un smartphone ou encore grâce au badge d'abonné disponible sur www.sde04.orios-infos.com

L'installation et la charge d'investissement de ce nouvel équipement sont supportés par le SDE 04 avec une aide de la commune à hauteur de 1.250 € (soit 10% du coût de l'installation). Pour la maintenance, la participation annuelle de la commune s'élève à 500 € (montant pouvant être réduit voire supprimé si le service départemental parvient à l'équilibre financier).

Coût d'une charge : 4.50€ en 2017.

Plus d'informations auprès du SDE 04 : 04.92.32.32.32 / mobilite@sde04.fr / www.sde04.fr ■



Inauguration de la borne par René MASSETTE et Benoît CAZÈRES.

DU CÔTÉ DU PERSONNEL COMMUNAL

A l'école

Après 10 années passées au sein de l'école communale au poste d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), Anne SVOBODA a sollicité une mise en disponibilité d'une durée de 6 mois pour convenances personnelles. Par la suite, elle devrait quitter définitivement la collectivité.

De son côté, Stéphanie AVIDE, aide maternelle depuis 4 ans et demi, a décidé de ne pas renouveler le contrat qui la lie à la commune. Elle quittera donc ses fonctions le 31 juillet prochain pour se consacrer à une réorientation professionnelle.

L'ensemble du conseil municipal, du personnel communal et des enseignants, tiennent ici à remercier ces deux agents pour leur professionnalisme et leur engagement sans faille, au service des jeunes selonnois, tout au long de ces années.

Pour assurer la continuité, un appel à candidature pour un poste d'ATSEM vient d'être publié sur le site Internet de la mairie. Faites le savoir autour de vous !

Jennifer THENAULT est quant à elle de retour à l'école, dans ses fonctions d'aide maternelle, depuis le 15 avril 2018. Durant tout l'été, elle sera gracieusement mise à disposition de l'association « La Ruche » pour travailler au sein de la crèche située à Seyne. Par cette action, en l'absence d'une crèche communale ouverte tout au long de l'année, la mairie entend soutenir l'activité de cette structure à rayonnement intercommunal, fréquentée par de nombreuses familles selonnoises. Leonor MARTINS SIMOES, qui a assuré son remplacement durant toute son absence a quitté le service de la commune. Les élus tiennent néanmoins à la remercier vivement pour son engagement tout au long de ces mois.

Au service administratif et au service technique

De leur côté, les services techniques et administratifs n'ont pas connu de changements internes. A noter néanmoins, l'élection de Laurent PASCAL, secrétaire général, à la présidence de la délégation départementale du CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui est un organisme qui fonctionne un peu comme un comité d'établissement pour les territoriaux sur l'ensemble du territoire national.

A la piscine

Cette année, le maître nageur sauveteur recruté pour assurer la surveillance et l'animation de la piscine de Chabanon, durant les mois de juillet et d'août, est originaire de Digne-les-Bains. Il s'agit de M. Pascal GOETGHELUCK qui, durant le reste de l'année, est professeur des écoles, plus précisément en charge du numérique dans les établissements du département ■

LA MAIRIE VOUS A ACCUEILLI EN MUSIQUE



FÊTE MU DE SI LA QUE

Chaque année, depuis 1982, l'arrivée de l'été est fêtée en musique. Le 21 juin marque ainsi, dans la convivialité et l'esprit festif, l'arrivée de l'été. Aujourd'hui, cet événement a largement séduit la planète puisque ce sont pas moins de 120 pays qui célèbrent cette fête !

Cette année, pour marquer cet événement, les élus ont décidé de participer à cette fête en proposant un accueil musical à tous les usagers passant par la mairie. Tout au long de cette journée, funk, dance, blues, rock,... ont accompagné vos démarches administratives et vos opérations à l'agence postale

communale ! L'expérience a été très bien accueillie. Aussi, elle sera renouvelée l'année prochaine. ■

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du 18 janvier au 17 février 2018, la commune de Selonnet a été concernée par l'enquête quinquennale de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) visant à établir le nombre d'habitants, ses caractéristiques (emploi, âge, sexe, niveau d'étude, situation familiale...) et celles des habitations (date de construction, dispositif de chauffage, nombre de pièces,...).

Ces données ont été collectées sur le terrain par trois agents de la commune : Cécile MICHEL, Hélène MAGNAN-BAYLE et Laurent PASCAL, respectivement agent chargé de l'état-civil, agent d'accueil et secrétaire général. Le choix de mobiliser ces agents plutôt que des contractuels repose sur deux principales raisons : maîtriser les coûts inhérents à cette opération décidée par l'Etat (dotation de l'Etat limitée à 1.468€) d'une part, et une collecte efficace de par leur connaissance du terrain d'autre part. Afin de leur permettre de mener à bien leur mission tout en maintenant actifs les services de la mairie, les horaires de l'accueil ont été aménagés (fermeture des services une demi-heure plus tôt le matin et une heure plus tôt l'après-midi).

Les résultats officiels ne seront connus qu'à l'automne prochain. Le temps pour l'INSEE de traiter l'ensemble des questionnaires, de diligenter les vérifications nécessaires et de centraliser les informations. Néanmoins, d'ores et déjà, les résultats bruts montrent une évolution notable de la population ■



De gauche à droite : Cécile MICHEL, Laurent PASCAL et Hélène MAGNAN-BAYLE

INSTALLATION D'UN VÉTÉRINAIRE AU VILLAGE

Dans les prochaines semaines, l'ancien local de la poste rouvrira ses portes pour accueillir le cabinet vétérinaire de l'arche dont les docteurs Lise CHENET et Samuel ROUAULT ont déjà une implantation sur la commune de Chorges. Cette installation fait suite au départ à la retraite de Michel REY, vétérinaire à SEYNE durant plusieurs décennies.

Lors de sa séance du 17 avril dernier, le conseil municipal avait donné son accord de principe pour cette installation. Ce jeudi 28 juin 2018, ce même conseil déterminera les conditions d'occupation du local (loyer, durée du bail, prise en charge des travaux d'aménagement,...) ■

LOCATION DES GRANDES TONNELLES BLANCHES

Dans le cadre des retours de compétences opérés par la communauté d'agglomération vers ses communes membres, les anciennes tonnelles de la communauté de communes du Pays de Seyne ont été restituées à la commune de Seyne.

Le conseil municipal de cette commune ayant décidé d'autoriser la location à des personnes privées, sachez que, sous réserve de disponibilité, vous pouvez réserver les tonnelles pour vos événements familiaux, aux tarifs suivants : 1 tonnelle = 30 €/jour, la 2ème = 20 €/jour et à partir de la 3ème = 10€/jour. Infos et réservations en mairie de Seyne (04.92.35.00.42) ■

JUMELAGE SELONNET / FILETTINO

Comme cela avait été convenu lors de la venue de nos amis italiens en avril 2017, une délégation de Selonnet s'est rendue à Filettino (notre village « jumeau ») ce printemps. Malgré le faible coût de ce voyage et court séjour, seules 4 personnes ont répondu à l'appel, outre les élus : le maire, Benoit Cazères, la 1^{ère} adjointe (et déléguée au jumelage) Marie-France Dulau, le 2^{ème} adjoint Michel Grambert, et Claudie Barles, présidente du comité de jumelage.

Le 18 avril au soir, le petit groupe parti dans la LODGY communale, a fait étape en Toscane, à San Gimignano (57 km de Florence), dans un « agriturismo » (gîte rural), pour y visiter le lendemain matin cette ville médiévale inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco, surnommée « des belles tours » : de ses 72 tours-maisons (dont la hauteur était proportionnelle à la fortune de leur commanditaire...), il en reste 14, dont la Torre Grossa (54 m) offre une vue magnifique sur les toits et la campagne environnante. Puis balade dans les collines couvertes de vignes et les vallées du Chianti, avec un arrêt -dégustation et ravitaillement—à Castellina in Chianti, hameau de San Donatino, à la propriété où vécut Léo Ferré (et sa famille) de 1971 à sa mort en 1993 : sa veuve et son fils Mathieu y produisent chianti classico, huile d'olive et, depuis peu, bière.

Vendredi 20, direction TIVOLI, 30 km à l'est de Rome, pour la visite de la Villa d'Este, inscrite elle aussi au Patrimoine mondial de l'Unesco, avec ses salles ornées de fresques, une vue extraordinaire sur la région et surtout ses superbes jardins aux multiples fontaines et bassins.

En soirée, après 1h30 de route, il était temps de rejoindre Filettino où nous attendaient le maire Paolo De Meis, la vice-maire Alessia Pomponi et l'adjoint Salvatore Nardecchia autour de pizzas et tartes.

Samedi, Carmellina (ancienne institutrice) nous emmenait pour un tour guidé (et instructif) du vieux village, suivi d'une visite de l'écomusée local (outils, vêtements, ustensiles et meubles du siècle dernier) puis du musée du Parc régional des Monts Simbruini à la découverte de sa faune : loup, chat sauvage, cerfs, chevreuils, aigle royal, et même ours brun... La matinée se terminait par un pique-nique dans le cadre champêtre aménagé autour de la source et fontaine d'eau Sainte (qui ne fut cependant pas la seule boisson au programme ...).



Le soir, au milieu du village, repas en plein air ouvert à tous : pasta all'arrabbiata (sauce tomate pimentée) et saucisses au barbecue, dans une ambiance amicale et décontractée, avec guitare, musique, chansons et danse, l'occasion de retrouver des amis venus à Selonnet et Seyne lors des Occitales de juin 2011, et de découvrir que le maire de Filettino pousse lui aussi la chansonnette ...

Dimanche, visite du futur hôtel communal (dans un bâtiment existant réhabilité), avant de monter, 14 km plus haut, à la station de ski de Campo Staffi encore bien enneigée, reprise en gestion depuis cet hiver par la municipalité : rencontre d'un représentant de la dynamique association de jeunes qui l'animent, et de l'ami Paolo Ottaviani, garde-forestier devenu aussi carabinier (résultat d'une réforme), en tournée journalière pour des relevés météorologiques.

Pour le déjeuner dominical (délicieux !), nous étions invités à Trevi nel Lazio, commune voisine, par Milena Bianchini, ex- élue à la culture et instigatrice du jumelage en 2011, désormais cheffe de son restaurant « Il Girasole » et fournisseur des repas des cantines scolaires locales.

Retour à Filettino, sur le terrain attenant au foyer des anciens, pour une joyeuse partie de boules qui donnait à Antonin Cazères l'occasion de s'illustrer et permettait à son équipe de faire honneur à Selonnet !

Enfin, on ne pouvait terminer ce beau week-end sans se réunir une dernière fois dans la salle polyvalente autour de goûteuses spécialités italiennes et locales préparées par les participant(e)s, et profusion de bons vins évidemment, toujours en musique, chansons et animation par la professeure de danse et ses élèves.

Un grand merci à nos hôtes et à tous les amis côtoyés pendant ce séjour bref mais intense, chaleureux et authentique ! ARRIVEDERCI !

JUMELAGE SELONNET / FILETTINO (SUITE)

ELECTIONS MUNICIPALES A FILETTINO

Le 10 juin dernier, dans de nombreuses communes italiennes, on votait pour élire maire et conseillers pour les 5 ans à venir. A Filettino, Paolo De Meis se représentait mais ils ont été battus (de 15 voix, 206 contre 191) ; le nouveau maire, à la tête d'une liste intitulée « Culture et Territoire », Gianni TAURISANO (élu avec automatiquement 7 colistiers, et 3 élus pour l'opposition -Paolo, Alessia et Salvatore), a aussitôt pris contact avec le comité de jumelage pour assurer de sa volonté de poursuivre les échanges avec Selonnet et d'en rencontrer dès que possible les élus. Ce sera donc la 4^{ème} administration communale à laquelle nous aurons affaire à Filettino depuis 2011.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

- Loïc GOLETTO et Aurélie SIKSIK, le 13 mai 2017
- Romain ISOARD et Elena CHELLI, le 1er juillet 2017

DÉCÈS

- Madeleine BLANC, le 08 mai 2016
- Monique JAUBERT née CHAUVET, le 24 avril 2017
- Jules FAURA
- Louis WILLECOMME, le 4 septembre 2017
- Robert GRILLERER
- Valérie SCALA, le 07 septembre 2017
- Gérard MARGAILLAN, le 11 septembre 2017
- Pierre TURREL, le 29 octobre 2017
- Sylvie MICHEL, le 30 novembre 2017
- Madame WILLECOMME, veuve de Louis WILLECOMME
- Patrick ROCCHIA, le 04 décembre 2017

NAISSANCES

- Calie, née le 04 juin 2017, fille de Cindy MERLON et Raoul FILLY
- Scarlette, née le 14 juin 2017, fille d'Emma VIGOUROUX et Flavien ISOARD
- Livia, née le 20 juin 2017, fille d'Audrey SOUCHON et Laurent PONS
- Romane, née le 03 juillet 2017, fille de Christelle MAGNAN-BAYLE et Fabien ANSALDO
- Naël MARTINETTI, né le 25 juillet, fils de Dorine CAZÈRES et Thibault MARTINETTI
- Augustin FERRIEUX, né le 23 septembre 2017, fils de Marion BONNÉ et Thibaut FERRIEUX
- Julia SAVORNIN, née le 05 décembre 2017, fille de Laura ROUSSET et Jonathan SAVORNIN
- Emma NOURI, née le 17 mai 2018, fille de Stéphanie ISOARD et Etienne NOURI

ÉTAT CIVIL (SUITE)

PARRAINAGE CIVIL

- Brooklyn POURCHET, le 09 juillet 2017
- Savannah POURCHET, le 09 juillet 2017
- Livia SAVORNIN, le 19 mai 2018
- Tessa CHARBONNIER, le 19 mai 2018
- Robin CAZÈRES, le 26 mai 2018

ANIMATIONS A VENIR

- **Samedi 7 juillet - Fête de la Bière** : En soirée, repas moules/frites, démonstration de brassage et soirée en musique.
- **Mercredi 11 juillet - Vide grenier** : Sur la place du village
- **Samedi 14 juillet - Repas champêtre à Chabanon** : Repas du terroir, veau à la broche. Réservations avant le 30 juin au 04.92.31.06.22 (SATOS)
- **Dimanche 15 juillet - Journée de l'art** : Exposition, ventes, ateliers créatifs, sculpture, dessins,...
- **Vendredi 20 juillet - Cinéma de plein air au village** : "Selonnet fête l'été" : en soirée, dîner au village puis séance de cinéma sur la placette du centre ancien (ciné : 5€ adultes, 3€ enfant - 12 ans). Film : Une hirondelle a fait le printemps.
- **Samedi 21 juillet - Fête de Villaudemard** : Ball trap, concours de pétanque, buvette, soirée dansante

INFO MAIRIE

Horaires d'ouverture au public (*en orange l'heure de levée du courrier au guichet*)

Lundi / Mardi : 8h30-12h et 13h30-16h (15h)

Mercredi : 8h30-12h (15h à la boîte aux lettres extérieure)

Jeudi / Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h (15h)

Samedi : 9h-12h (11h)

Permanence des élus : le mercredi de 10h à 12h (sans rendez-vous)

Permanence du maire : le lundi (jour) et mercredi (matin) sur rendez-vous

Directeur de la publication : Benoît CAZÈRES

Equipe de rédaction : Benoît CAZÈRES, Marie-France DULAU, Michel GRAMBERT, Claudie BARLES, Laurent PASCAL.